

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Pau

Introduction

Ce questionnaire reprend les points abordés dans le manifeste partagé sur cette plateforme. Merci d'en prendre connaissance avant d'y répondre.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 1 200 000 euros

Soit 15€/an/habitant.

Action n°2 :

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Ambitionner que le vélo soit utilisé pour 12 % des déplacements en 2024 et 16 % en fin de mandat.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°4 :

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo : 6 grandes lignes cyclables pénétrantes et transversales de l'agglomération, reliant sans détour les grands pôles, connectées avec les dessertes cyclables locales. Ces lignes devront être composées exclusivement de vélorues ou de pistes cyclables sécurisées confortables et prioritaires. Elles devront aussi être capables d'absorber un trafic important de vélos (larges)..

Une description plus détaillée et un plan de ce réseau se trouvent dans le manifeste. Ce réseau sera complémentaire à la véloroute v81 et à la voie verte de la vallée d'Ossau, qui ne sont pas des axes dédiés uniquement au vélo, et sont peu adaptés à un trafic important et rapide (conflit avec les piétons).

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Rue Marca et avenue du XIV Juillet
- Avenue Jean Mermoz
- Avenue du Général Leclerc, Avenue du Général de Gaulle, Avenue Alfred Nobel
- Route de Bayonne et Rue d'Etigny
- Cours Léon Bérard, Avenue de l'université, Boulevard Tourasse, Route de Tarbes
- Boulevard Alsace Lorraine
- Avenue Gaston Phoebus, Boulevard Champetier de Ribes

- Avenue Edouard VII

A l'échelle de l'agglomération, l'ensemble des voies identifiées comme axe de transit automobile sur notre plan de hiérarchisation de la voirie devront être équipées de ce type de voie cyclables. De façon générale, les axes cyclables de ces voies ne doivent pas être des couloirs de bus partagés, ni des voies vertes ou de simples marquages au sol, mais bien des pistes cyclables en site propre.

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare, Hôtel de Ville, Halles, Conservatoire, Université, Zénith, Pôle Bosquet et Pôle de bus départementaux (rue Matthieu Lalanne), véloroutes et réseau express vélo... De manière générale, les pôles administratifs, zones commerciales, salles de spectacles, complexes sportifs, parcs, lycées et écoles, villes limitrophes.

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

- Billère,
- Jurançon,
- Gelos,
- Bizanos,
- Idron,
- Morlaàs,
- Buros,
- Montardon,
- Lons,
- Gan.

En attendant la mise en place du Réseau Express Vélo, une connexion de qualité avec la Véloroute V81 (est-ouest), la véloroute de la vallée d'Ossau (sud) est un élément important pour permettre rapidement au déplacement à vélo de rayonner au delà des communes limitrophes.

Action n°9 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Cette proposition est détaillée dans le manifeste.

Action n°11 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°12 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Sauf pour les axes de transit identifiés sur le plan de circulation proposé par Pau à Vélo dans son manifeste, l'ensemble du secteur urbain de la ville doit être aménagé en Zone 30, Zone de Rencontre ou Aire Piétonne, ce qui participera à la réorientation des flux motorisés vers les grands axes.

Action n°13 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun :

- Pont du 14 juillet
- Rue du 14 juillet sur la rive gauche, jusqu'à l'intersection avec la rue de Gelos (prolongée sous le nom "rue Eugène Daure" à Gélós).

Cette action et ses implications sont détaillées dans le manifeste avec des vues et des plans.

Action n°14 :

Transformer en zone piétonne

- l'ensemble du quartier hypercentre (Boulevard des Pyrénées, abords de la Mairies, des Halles, zone scolaire à proximité du parc Beaumont, place Gramont...)
- la rue Carnot entre les places du Foirail et de la république.
- la place du Foirail, et le passage qui sera ouvert depuis cette place jusqu'au Parc Lawrence.

Cette action et ses implications sont détaillés dans le manifeste avec des plans.

Action n°15 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°16 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°17 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé

- A la gare SNCF : au moins 200 places,
- Au pôle de bus départementaux (rue Matthieu Lalanne) : au moins 50 places,
- Aux extrémités des lignes de bus de l'agglomération,
- Devant l'Université (autocars Macron)., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°18 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Proposer 1000 nouveaux arceaux rapidement en début de mandat. Équiper en arceaux à vélo les espaces publics qui en sont dépourvus et approcher les enseignes privées des zones commerciales pour les conseiller sur les équipements les mieux adaptés pour accueillir leur clientèle.

Action n°19 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. En dehors des pôles déjà identifiés pour l'intermodalité, diffuser 300 places sécurisées dans la ville en début de mandat.

Augmenter l'offre en fonction du taux d'occupation.

Action n°20 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

En lien avec l'action 18

Action n°21 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Si encore intégrable dans le PLUi 2019 (comme Pau à Vélo l'a déjà suggéré pendant l'enquête publique)

Action n°22 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°23 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'investissement de départ pour l'achat d'un vélo de qualité ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) est un frein au report modal pour certaines franges de la population.

Action n°24 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°25 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Reprendre le projet initié à Billère en créant une maison à Pau, et faire rayonner cette maison à l'échelle de l'agglomération en contribuant à créer des antennes dans les autres communes.

Promouvoir une culture vélo**Action n°26 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°27 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°28 :

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

Action n°29 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°30 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°31 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°32 :

Créer une "journée sans voiture". Tous les ans le 22 septembre, à l'occasion de la journée mondiale sans voiture, restreindre fortement le trafic motorisé sur la commune (n'autoriser que les urgences, transports en commun, livraisons....)

Action n°33 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris pendant des événements sportifs ou festifs se déroulant sur la commune, car nombreux sont les participants s'y rendant à pied, à vélo, en poussette qui prennent des risques à cause du stationnement illicite.

Action n°34 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°35 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo :

- Organiser des concours et des remises de prix sur le nombre de trajet/employé/an, ou bien trajet/employé/semaine de la mobilité.
- Proposer ponctuellement sur le site de l'entreprise une offre de location mensuelle, de vélos standards, de vélos pliants et de vélos électriques.

Cet accompagnement pourra aussi permettre la mise en place de stationnements vélos, douches et vestiaires dans les entreprises.